

Services de garde d'enfants—Loi

Ce que le gouvernement promet réellement aux Canadiens, avec le projet de loi C-144, c'est de refuser de dépenser plus d'argent, même si son objectif insuffisant de 200 000 nouvelles places n'est pas atteint au cours des sept prochaines années. Le programme vient en effet à expiration après sept ans.

Le projet de loi dit en outre, sauf erreur, que le gouvernement fédéral ne sera pas nécessairement obligé de partager les dépenses en immobilisations ou les dépenses de fonctionnement des services de garde d'enfants après la période de sept ans se terminant le 31 mars 1995. Le projet de loi va donner lieu à un réseau disparate de services de garde d'enfants. Je le dis parce qu'il ne prévoit pas de normes nationales ni d'objectifs nationaux permettant d'établir des critères de qualité pour assurer un minimum de qualité des services de garde d'enfants dans toutes les régions et les provinces du pays.

Le gouvernement conservateur a eu quatre longues années pour discuter de normes et d'objectifs nationaux avec les provinces, mais malgré ça, le projet de loi C-144 est muet sur ce qui devrait figurer dans les normes et les objectifs nationaux, sur des points comme le nombre d'enfants par employé de garderie, le nombre des enfants dans une garderie, la formation des employés de garderie, les mécanismes de participation des parents et de la collectivité aux décisions en la matière, les conditions d'hygiène, de sécurité et de nutrition, et le traitement et les conditions de travail des employés.

Je crois que les Canadiens s'attendent à ce que la garde d'enfants soit une responsabilité partagée par les parents, leurs gouvernements et, oui, leurs employeurs. Je crois que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral donne l'exemple nécessaire pour mettre en oeuvre des normes nationales de base en se préoccupant surtout de mettre en place un réseau de garderies agréées capable de répondre aux besoins présents et à venir, et de consacrer ses ressources aux services destinés aux familles à faibles revenus ou à revenus modestes. Pour la mise au point de notre système de garderies, on devrait s'inspirer beaucoup plus du modèle éducatif, qui tend à développer l'enfant, que du modèle commercial qui tend à offrir des services.

Il faudrait surtout mettre l'accent sur les établissements sans but lucratif et à caractère public comme ceux auxquels nous avons donné priorité lorsqu'il s'est agi de mettre au point nos programmes de soins de santé et d'enseignement, qui sont maintenant bien établis. J'estime également que pour faire suite à la loi sur les services de garde, il faudrait prévoir dans le régime d'assurance-chômage de meilleures dispositions concernant les congés parentaux. Nous devrions en outre, par des encouragements fiscaux, inciter davantage les employeurs à subventionner des services de garde d'enfants.

Nous en sommes à la dernière étape du débat sur le projet de loi C-144. Il serait plus juste de dire que les conservateurs nous ont forcés à y mettre un terme en nous imposant l'attribution de temps après seulement quelques jours de débat à la Chambre et à l'extérieur, lors des séances du comité.

Au cours de son mandat qui tire à sa fin, le gouvernement conservateur n'aura pas réussi à donner aux Canadiens les services de garde d'enfants qu'ils réclamaient, qu'il leur avait promis et dont ils ont un pressant besoin, sous forme d'un programme efficace et universel de services de qualité à prix abordable. Nous devons nous contenter d'une mesure qui risque

d'ouvrir encore moins de places que ne l'auraient permis les programmes existants. Cette mesure ne comporte pas non plus de normes ni d'objectifs nationaux.

Alors que le parti conservateur s'était engagé, au cours de la campagne électorale de 1984, à accorder une priorité de premier ordre à un programme national de garderies, le gouvernement a pris près de quatre ans pour se décider à présenter ce projet de loi imparfait et régressif.

Il est évident que les Canadiens n'auront pas le programme de garderies que les conservateurs leur avaient promis avant les dernières élections, comme il est tout aussi évident que le gouvernement conservateur tente de les amadouer par cette mesure trompeuse en vue des prochaines élections.

● (1530)

En dépit des efforts du gouvernement visant à limiter le débat et à museler les critiques formulées contre le projet de loi C-144, les Canadiens verront, je pense, les lacunes fondamentales de ce projet de loi et rejeteront cette mascarade.

Le premier ministre va faire appel à tout son courage très prochainement, je l'espère, pour déclencher des élections générales afin de donner tardivement aux Canadiens la possibilité de faire preuve de bon sens, non seulement à propos du projet de loi C-144, mais aussi sur la conduite générale du gouvernement. Ce projet de loi est un autre exemple de l'incompétence du gouvernement et de son manque de crédibilité. À mon avis, ces élections leur donnant l'occasion d'exercer leur jugement, les Canadiens se débarrasseront du gouvernement conservateur, afin qu'un nouveau gouvernement, qui sera libéral, je pense, puisse mettre en place un programme national vraiment efficace permettant d'assurer des garderies accessibles, de qualité et à des prix abordables.

Nos enfants constituent le plus grand trésor et l'avenir de notre pays. Ils ne méritent pas moins. Ils n'obtiennent pas ce qu'ils méritent du gouvernement conservateur. Nous voulons que les Canadiens aient la possibilité d'exercer leur jugement afin d'obtenir pour eux, leurs familles et leurs enfants ce dont ils ont besoin et méritent maintenant et dans l'avenir.

[Français]

Mme Tardif (Charlesbourg): Madame la Présidente, j'ai écouté avec étonnement le discours de mon honorable collègue. Des décennies d'un gouvernement libéral, et on n'a jamais eu de services de garde. Quatre ans d'un gouvernement conservateur, et on a des services de garde.

Mon honorable collègue faisait tout à l'heure référence à la réglementation, se désolait de voir qu'actuellement la réglementation n'était pas connue. J'aimerais rappeler à mon honorable collègue que le gouvernement conservateur a aussi apporté des améliorations, quand on parle de réglementation.

Jusqu'au présent gouvernement, la réglementation n'était pas publique avant sa mise en application. Qu'est-ce qu'a demandé le gouvernement conservateur: une prépublication de six mois de la réglementation, pour permettre aux groupes intéressés, pour permettre aux membres de la Chambre des communes de savoir exactement ce qui s'en venait. Je suis étonnée de voir que mon honorable collègue ne connaît pas son dossier.